

POUR AVANCER MIEUX  
BOUGEONS ENSEMBLE

# LES DÉPLACEMENTS DOMICILE- TRAVAIL



# Méthodologie de l'enquête

L'Enquête Déplacements Grand Territoire de La Réunion (EDGT), réalisée en 2016, suit une méthodologie standard définie par le CEREMA<sup>1</sup>.

Ceci garantit la fiabilité des résultats et permet de les comparer avec d'autres enquêtes réalisées sur le territoire national. Dans ce cadre, un échantillon représentatif de plus de 16 600 personnes réparti sur toute l'île ont été interrogées en face à face ou par téléphone sur leurs pratiques de déplacements.

Les analyses sont établies sur la base du motif dit SESAME. Dans la répartition des déplacements par motifs, le motif « domicile » minimise la part des autres motifs. C'est pourquoi le CEREMA a créé le motif SESAME, qui redistribue le motif destination « domicile » sur le motif « origine ».

Le motif SESAME est :

- Le motif de destination du déplacement si le motif de destination n'est pas le motif « domicile »,
- Le motif d'origine du déplacement si le motif de destination est le motif « domicile ».

Pour un déplacement du travail vers le domicile, le motif retenu pour le déplacement sera le travail.

## Les chiffres clés

**Plus de 487 000 déplacements** pour le motif travail dont

**369 000 déplacements domicile-travail**

**19%** de l'ensemble des déplacements

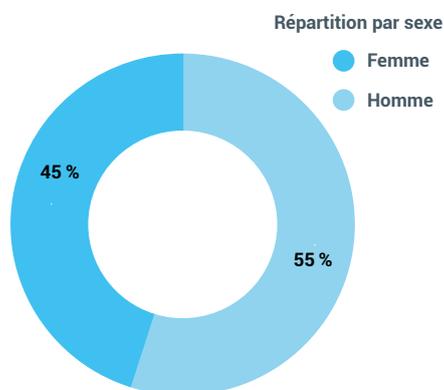
**0,64** déplacement quotidien par habitant pour le motif travail

**11 km et 28 minutes** en moyenne par jour pour le motif travail

Le motif SESAME permet ainsi de comprendre véritablement pourquoi les personnes se déplacent, car si on rentre chez soi, c'est bien parce qu'on a une raison d'en sortir. Le motif SESAME ne peut toutefois pas être généralisé à toutes les analyses, notamment celles des flux car le lieu de destination ne peut en aucun cas être remplacé par le lieu d'origine.

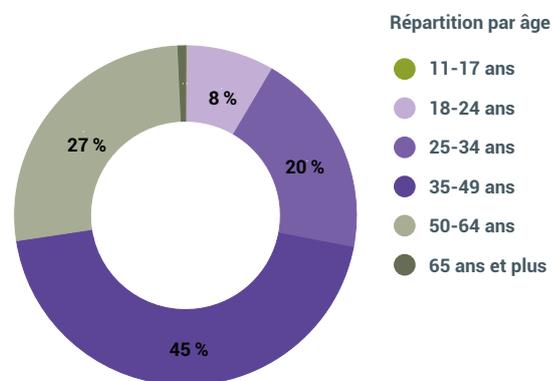
(1) Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

## Qui sont les actifs qui se déplacent chaque jour pour aller travailler ?



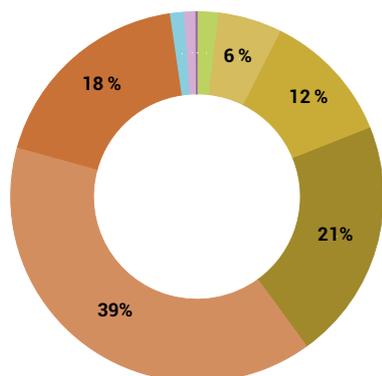
Plus de 50% des déplacements domicile-travail sont réalisés par des hommes. Le taux d'emploi des femmes est en effet inférieur à celui des hommes : 49,7% pour les hommes contre 40,2% pour les femmes<sup>2</sup>.

(2) Source INSEE 2014



Ce sont les 35-49 ans qui effectuent le plus de déplacements domicile-travail (47% des déplacements domicile-travail pour 32% des plus de 18 ans).

## Répartition par catégorie socio-professionnelle (CSP)



**Les déplacements domicile-travail sont principalement le fait des employés (39%),** Viennent ensuite les professions intermédiaires (21%) puis les ouvriers (18%).

Ramené à l'effectif de chaque CSP, ce sont les cadres qui présentent le taux de mobilité domicile-travail le plus élevé (0,56) puis les professions intermédiaires (0,49) et enfin les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (0,40). Ils se déplacent donc plus pour le travail que les autres CSP.

Près de 80% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture

## Comment se déplace-t-on pour aller travailler ?

**La voiture est plus utilisée pour les déplacements domicile-travail que pour les autres motifs (66%).**

Pour les déplacements domicile-travail, chaque véhicule transporte 1,05 personne en moyenne, contre 1,45 personne par voiture pour l'ensemble des déplacements. La pratique du covoiturage est encore limitée pour ce motif.

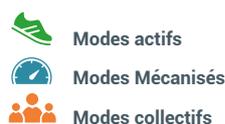
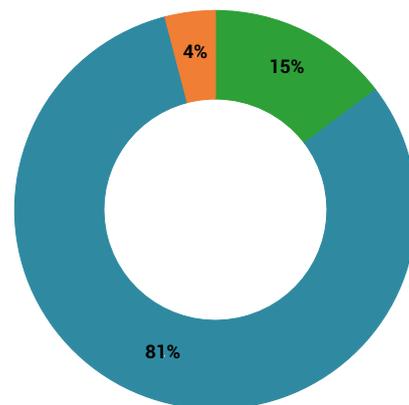
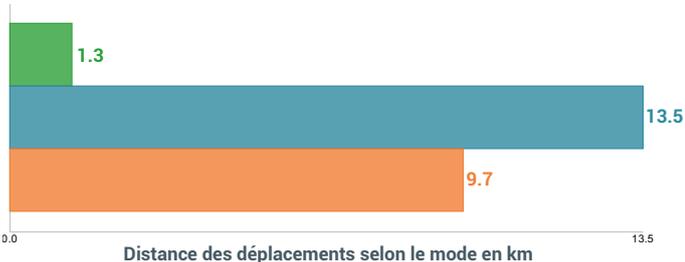
La marche (13%) et les transports collectifs urbains et interurbains (4%) viennent ensuite : ils sont moins utilisés pour aller au travail que pour l'ensemble des déplacements (25% et 7%).

Avec un peu plus de 2% des déplacements domicile-travail, le vélo et les deux-roues motorisés sont plus utilisés pour ce motif que de façon générale.

Les déplacements domicile-travail représentent une part importante des déplacements à deux-roues motorisés (32%), à vélo (24%) et avec d'autres modes (tracteur, engin agricole, quad, etc.) (69%).

**Près d'une boucle de déplacement<sup>3</sup> sur 5 (19%) débute par un déplacement en direction du lieu de travail.**

Tous secteurs



74% des personnes se rendant sur leur lieu de travail rentrent directement à leur domicile ensuite et 10% se rendent sur un lieu de loisir ou de visite.

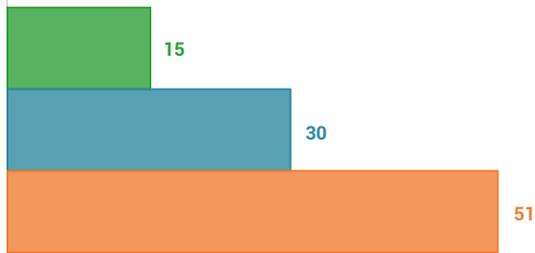
**Les déplacements domicile-travail les plus longs sont ceux effectués à deux-roues motorisés (15,8 km) et en voiture (13,4 km)**

*(3) Une boucle de déplacements est un enchaînement de déplacements dont l'origine et la destination coïncident*

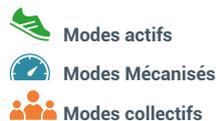
Pour les autres modes, la distance moyenne des déplacements domicile-travail est inférieure à 10 km. La distance des déplacements domicile-travail à pied (1 km) et en transports collectifs autres qu'urbains et interurbains (6,1 km) est inférieure à la distance moyenne des déplacements tous motifs confondus (1,1 km pour la marche et 7,9 km pour les transports collectifs).

## Les déplacements domicile-travail en transports collectifs urbains et interurbains (51 minutes) durent plus longtemps que ceux réalisés avec d'autres modes de déplacement

Tous secteurs



Distance moyenne d'un déplacement selon de mode en minutes



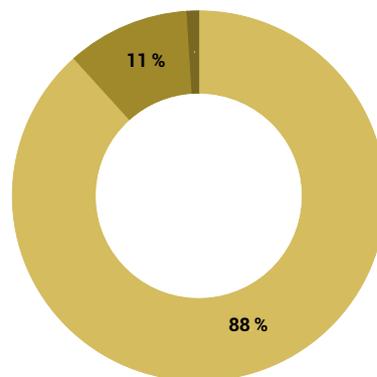
Cependant, la durée moyenne pour les seuls réseaux urbains (31 minutes) se rapproche de celle de la voiture (30 minutes). Celle des déplacements interurbains ne concerne qu'un échantillon faible non représentatif. Les deux-roues motorisés ont la durée moyenne la plus faible (25 minutes). Leur vitesse moyenne (38 km/h) est supérieure à celle des déplacements en voiture (27 km/h). Les déplacements domicile-travail à pied et à vélo sont plus courts en durée (15 minutes et 16 minutes en moyenne) que pour l'ensemble des déplacements.

# Quels outils utilise-t-on pour les déplacements domicile-travail ?

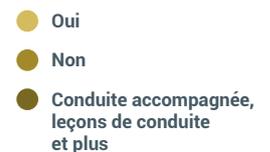
## Plus de 88,3 % des personnes effectuant des déplacements domicile-travail possèdent le permis de conduire contre 70 % pour l'ensemble de la population de plus de 18 ans

Il y a donc une corrélation entre le fait de travailler et la possession du permis. Avoir le permis peut faciliter l'accès à l'emploi et/ou le fait de travailler incite à passer le permis.

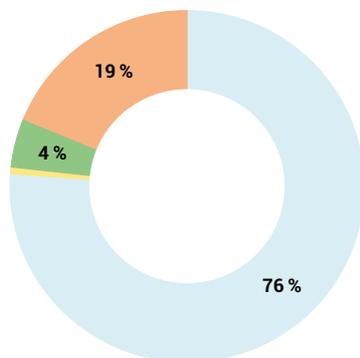
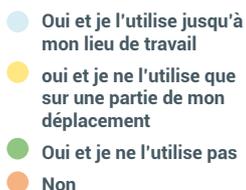
Près de 12% des personnes effectuant des déplacements domicile-travail n'ont pas le permis de conduire, soit plus de 19 500 personnes qui doivent utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture.



Répartition des personnes se déplaçant pour le motif travail selon leur possession ou non du permis de conduire



Répartition des personnes se déplaçant pour le motif travail selon leur possession ou non d'une voiture

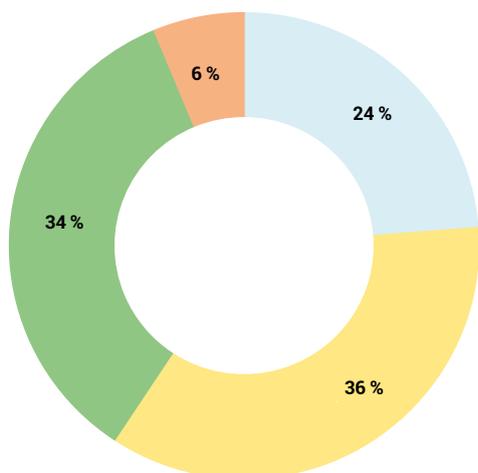


## 76% des personnes utilisent leur propre véhicule pour aller travailler.

Parmi eux, 1% ne l'utilisent que pour une partie du trajet: ils combinent alors la voiture et un autre mode de déplacement (ex: transports collectifs).

En tout, 23% des personnes effectuent des déplacements domicile-travail n'ont pas de voiture ou ne l'utilisent pas pour aller travailler: elles doivent donc utiliser d'autres modes de déplacement.

## Sur le lieu de travail, des conditions de stationnement peu contraintes



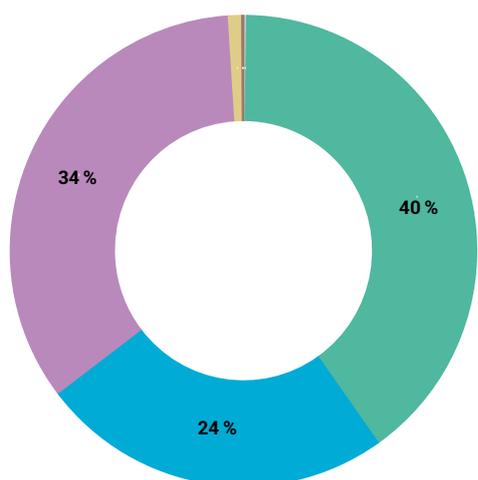
Difficultés à stationner sur son lieu de travail

- Oui
- Non, offre importante à proximité
- Non, j'ai une place réservée
- Non, compte tenu de mes horaires

### 24 % des personnes effectuant des déplacements domicile-travail (24 %) rencontrent des problèmes de stationnement sur leur lieu de travail.

Mais plus des trois-quarts ne rencontrent pas de difficulté car ils bénéficient d'une place réservée (36 %) ou car l'offre en stationnement à proximité est importante (34 %). Or, disposer d'une place de stationnement sur son lieu de travail incite à utiliser la voiture pour les déplacements domicile-travail.

## Lieu de stationnement utilisé sur le lieu de travail



Lieu de stationnement utilisé sur le lieu de travail

- Dans la rue
- Garage, box, autre emplacement réservé
- Dans un parc de stationnement couvert accessible au public
- Dans un parc de stationnement à ciel ouvert (ou place publique)
- Dans un parc relais du réseau transport urbain ou interurbain
- Dans un bâtiment ou logement (couloir, balcon, entrée etc)



Seulement 2 % des personnes effectuant un déplacement domicile-travail doivent utiliser une place de stationnement payante, à leur charge. Pour 97 %, le stationnement sur le lieu de travail est gratuit.

40 % garent leur véhicule dans un garage, un box ou un emplacement réservé. Un tiers le garent dans un parc de stationnement à ciel ouvert (privé ou public) et moins d'un quart (24 %) dans la rue.

**Moins de 5 % de ceux qui font des déplacements domicile-travail sont abonnés à un réseau urbain de transports collectifs.**

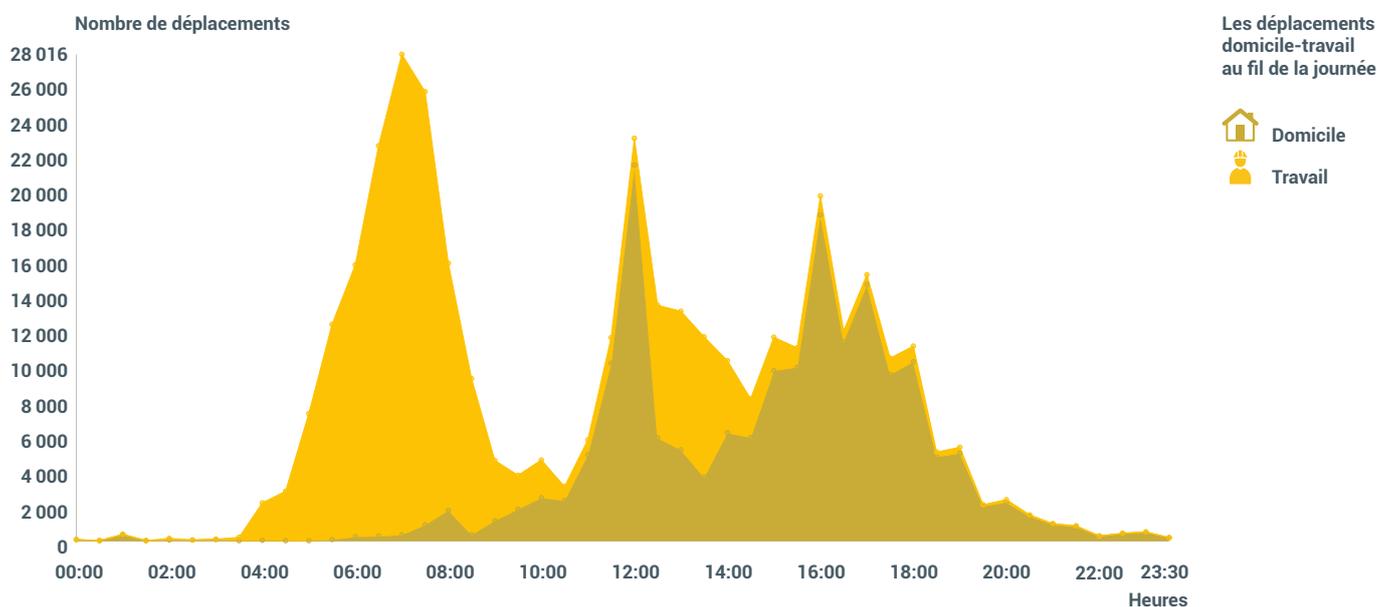
Ils sont moins de 2 % à être abonnés au réseau interurbain de transports collectifs.

La part de ceux qui bénéficient d'une prise en charge de leur abonnement par leur employeur est inférieure à 1 % : 0,75 % pour les réseaux urbains et interurbains et 0,17 % pour le réseau interurbain. La part de ceux qui bénéficient de la gratuité des transports collectifs (gratuité qui concerne, sur la plupart des réseaux, les Personnes à Mobilité Réduite et les plus de 65 ans) est réduite également : 1,34 % pour les réseaux urbains et interurbains et 0,79 % pour le réseau interurbain.

En définitive, la plupart de ceux qui utilisent un abonnement de transports collectifs pour leurs trajets domicile-travail le prennent entièrement à leur charge d'un point de vue financier : 2,83 % pour les réseaux urbains et 0,84 % pour le réseau interurbain.



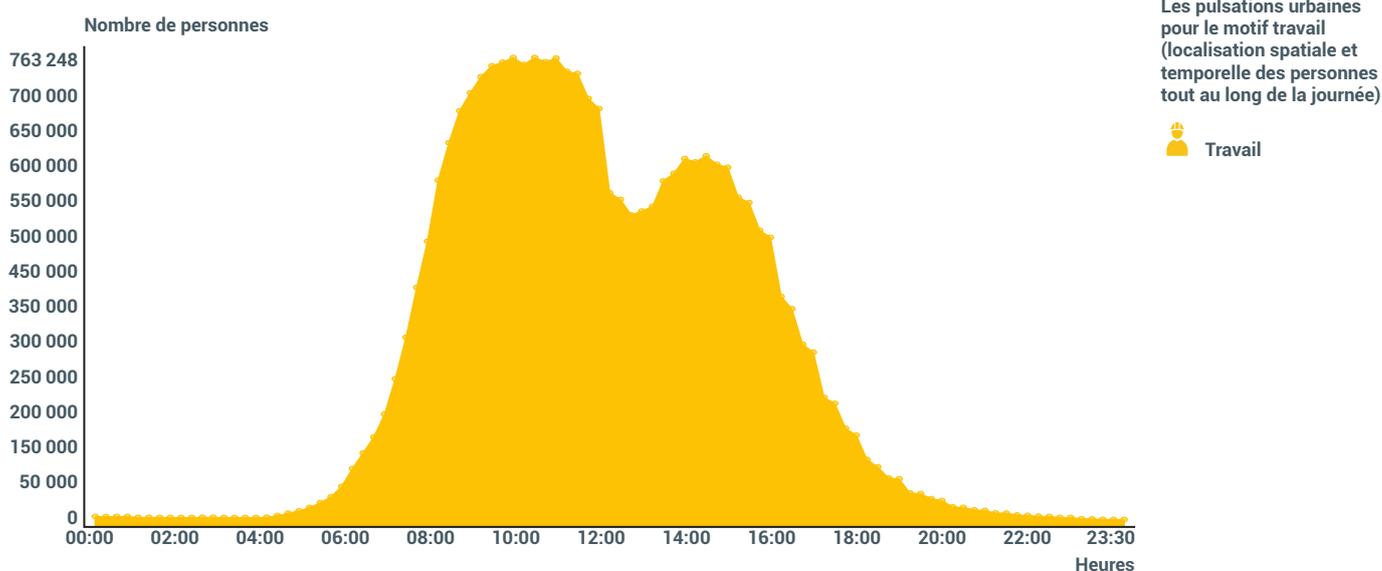
# Quand se déplace-t-on pour aller travailler ?



## Trois périodes de pointe dont une plus marquée le matin.

La période de pointe des déplacements du domicile vers le lieu de travail le matin s'étend de 6h à 8h, avec un pic à 7h de plus de 27 700 déplacements. Le retour au domicile à la mi-journée atteint son maximum entre 11h et 13h (plus de 21 600 déplacements à 12h).

En début d'après-midi, les trajets du domicile vers le lieu de travail se font entre 12h30 et 14h30 (plus de 8 000 déplacements à 13h30). Les retours au domicile en fin de journée connaissent leur période de pointe entre 16h et 18h (plus de 18 700 déplacements à 16h).



## C'est entre 7h45 et 15h45 qu'il y a le plus d'actifs présents sur leur lieu de travail.

Le pic de la journée est atteint à 9h45 avec plus de 167 000 personnes présentes sur leur lieu de travail.

Ce nombre diminue au cours de la journée, d'abord entre 12h et 13h30 (entre 100 000 et 130 000 personnes présentes simultanément sur leur lieu de travail) puis à partir de 16h (en-dessous de 100 000 personnes).

# Où se déplace-t-on pour aller travailler ?

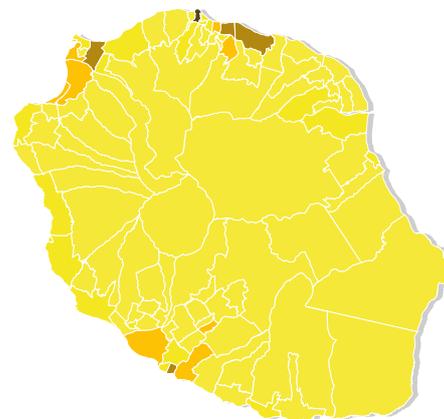
**91 % des déplacements pour le motif travail ont pour destination les secteurs côtiers (plus de 279 000 déplacements).**

9% ont pour destination les hauts et les mi-pentes (moins de 26 300 déplacements). Les territoires les plus attractifs sont ceux de la CINOR (plus de 97 000 déplacements soit 31% de l'ensemble des déplacements pour le motif travail), du TCO (plus de 80 000 déplacements soit 26%) et de la CIVIS (environ 65 000 déplacements soit 21%). Les moins attractifs sont les mi-pentes et les hauts de la CIREST (2%) et de la CINOR (moins de 1,3%).

**81 % des déplacements domicile-travail sont internes aux territoires des intercommunalités.**

Les secteurs attractifs pour le domicile-travail

- [345 dep. - 3.25k dep.]
- [3.25k dep. - 6.16k dep.]
- [6.16k dep. - 9,07k dep.]
- [9.07k dep. - 12.0k dep.]
- [12.0k dep. - 19.9k dep.]
- =14.9k dep.



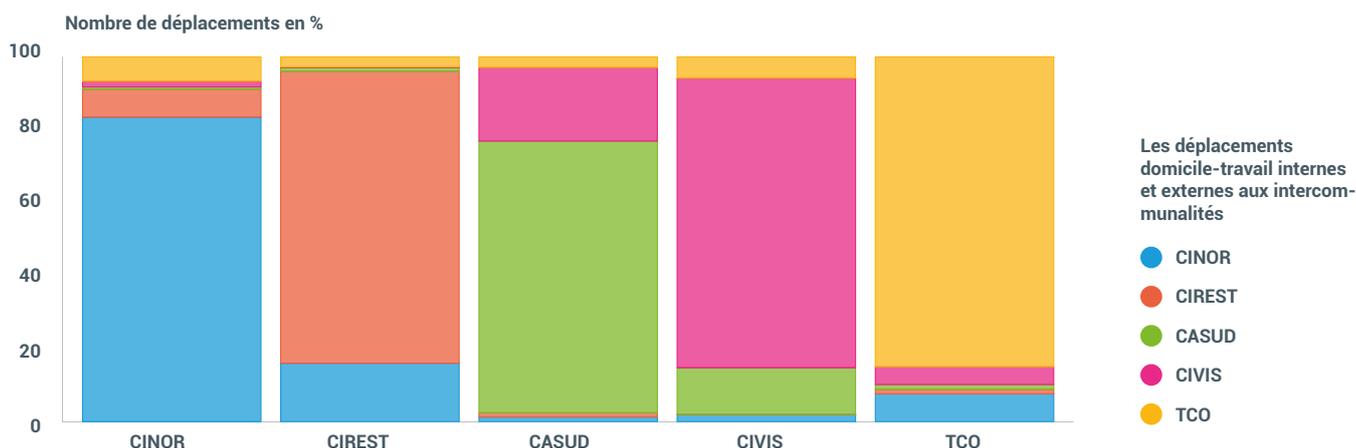
Secteurs les plus attractifs	Part des déplacements liés au travail	Nombres de déplacements
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Secteurs centraux de Saint-Denis (Barachois Jardin de l'État, Le Chaudron) et Sainte-Marie (centre-ville, Gillot)</li> </ul>	16%	plus de 50 500
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Centres-villes et zones d'emploi (Cambaie, ZI 2 et 3) de Saint-Paul et du Port</li> </ul>	10%	plus de 31 500
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Saint-Pierre (centre-ville, Bois d'Olives Pierrefonds, Terre Sainte Terre Rouge Bassin Plat)</li> </ul>	8%	plus de 25 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Centre-ville du Tampon</li> </ul>	2%	plus de 6 300

La part des déplacements internes varie de 75 % dans la UD à 85 % dans le TCO. Ils sont principalement le fait de NOR (29% des flux domicile-travail internes) et du TCO %).

des déplacements domicile-travail sont externes, t-à-dire entre les territoires de deux intercommunalités. travail est le premier motif des déplacements externes 2% soit plus d'un tiers des déplacements externes).

Les habitants de la CINOR (17%) et du TCO (15%) sont ceux qui quittent le moins leur territoire pour aller travailler. Les autres intercommunalités sont plus liées à leurs voisins pour l'emploi, avec 20 à 25% de déplacements domicile-travail externes.

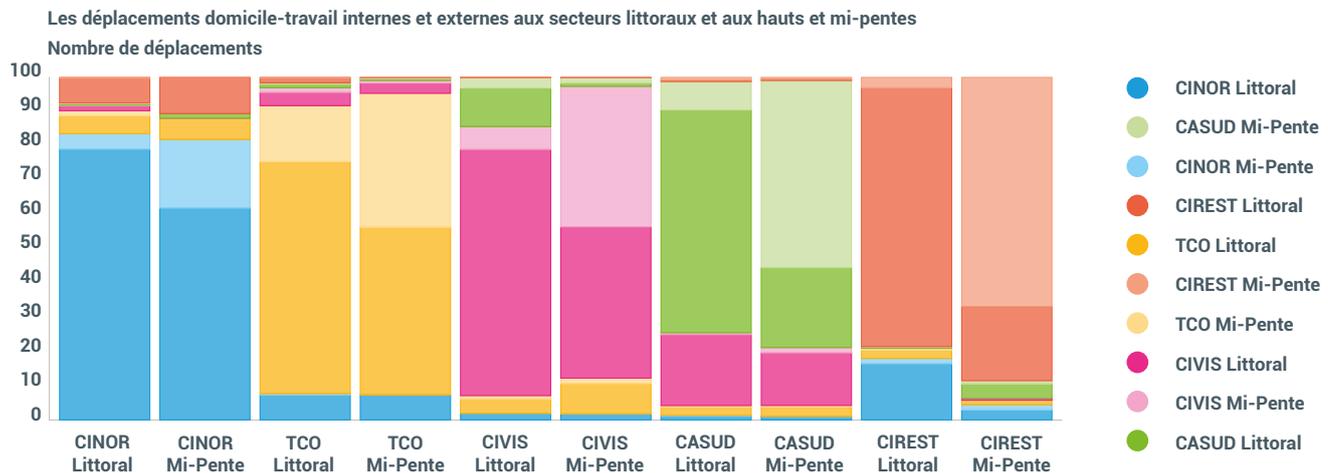
Les principaux déplacements entre intercommunalités se font entre la CIVIS et la CASUD (19 100 déplacements deux sens confondus), puis entre la CINOR et la CIREST (plus de 15 200 déplacements) et enfin entre la CINOR et le TCO (plus de 14 200 déplacements).



## À une échelle plus fine, 62% des déplacements domicile-travail sont internes aux secteurs littoraux.

Seulement 7% sont internes aux mi-pentes et aux hauts. Les flux entre les mi-pentes et les hauts d'une part et le littoral d'autre part sont presque équivalents dans les deux sens : respectivement 8% et 9% de l'ensemble des déplacements domicile-travail. Plus d'un tiers de ces déplacements sont le fait du territoire du TCO.

Les déplacements entre les secteurs littoraux des différents intercommunalités sont diffus mais représentent au total 14% des déplacements domicile-travail. Les plus importants d'entre eux correspondent aux échanges entre le littoral de la CIVIS et les secteurs denses de la CASUD (14 600 déplacements dans les deux sens), entre les secteurs littoraux de la CINOR et de la CIREST (13 400 déplacements) et entre ceux du TCO et de la CINOR (10 418 déplacements).



## Ce qu'il faut en retenir



- ▶ Plus de 80% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, avec un faible taux de remplissage des véhicules. Les parts modales de la marche et des transports collectifs sont réduites. Les déplacements domicile-travail constituent donc un enjeu pour le covoiturage et pour le report modal de la voiture vers les autres modes de déplacements.
- ▶ La vitesse moyenne des transports collectifs est peu compétitive par rapport à la voiture et plus encore aux deux-roues motorisés.
- ▶ Effectuer des déplacements domicile-travail et posséder le permis de conduire sont étroitement corrélés. Plus des trois-quarts des personnes réalisant des déplacements domicile-travail disposent d'une voiture et l'utilisent pour aller travailler, d'autant plus que les conditions de stationnement sur le lieu de travail sont peu contraintes. En revanche, la part

des abonnés aux réseaux de transports collectifs est réduite. La concentration des déplacements domicile-travail aux heures de pointe renvoie à deux enjeux : travailler sur les horaires de travail à travers les plans de déplacements d'entreprise ou d'administration, adapter si nécessaire les horaires des transports collectifs.

- ▶ 91% des déplacements domicile-travail ont pour destination des secteurs situés sur le littoral. Les principaux pôles attractifs sont les secteurs centraux de Saint-Denis et de Sainte-Marie, les centres-villes et les zones d'emploi de Saint-Paul et du Port, certains secteurs de Saint-Pierre et le centre-ville du Tampon. 81% des déplacements sont internes aux territoires des intercommunalités et 62% sont même internes aux secteurs littoraux. Mais les flux externes sont significatifs malgré tout, principalement entre la CIVIS et la CASUD, entre la CINOR et la CIREST et entre le TCO et la CINOR.